

Patrick Boucheron

«Tournez les yeux pour admirer, vous qui exercez le pouvoir,
celle qui est peinte ici »

La fresque du Bon Gouvernement d'Ambrogio Lorenzetti

La fresque peinte par Lorenzetti en 1338-1339 dans la Sala della Pace du Palais public de Sienne fut maintes fois commentée par les historiens. Quentin Skinner en a proposé récemment une nouvelle interprétation, qui nous invite à repolitiser notre regard sur cette œuvre. Pour en évaluer la portée et les limites, on résitue d'abord la fresque dans ses contextes multiples : celui de la commande publique, de la carrière d'un peintre réputé savant, celui de l'histoire du palais comme lieu d'images, mais aussi de la tension conceptuelle entre réalisme figuratif et allégories. La lecture skinnerienne de ces dernières pose des problèmes iconographiques qui touchent à la fois à l'histoire des cités italiennes et à la question plus globale des rapports entre une image et ses sources textuelles. On montre ensuite que la portée politique de l'œuvre réside moins dans l'illustration, par l'allégorie, d'une théorie politique constituée que dans le fonctionnement visuel d'une composition qui, avec les moyens propres de la peinture, exprime une conception (à la fois historiquement marquée et toujours susceptible de réactualisation) de l'espace public, du temps de l'histoire et des périls de la subversion de l'esprit public. Une œuvre qui, au total, représente moins les principes intangibles du « bon gouvernement » que l'opposition brûlante, ici et maintenant, entre « la guerre et la paix ».

"Turn your eyes, you who have power, to admire the one painted here"
The fresco of "Allegory of Good Government" by Ambrogio Lorenzetti

The fresco painted by Ambrogio Lorenzetti in 1338-1339 in the Sala della Pace of Siena's town hall has been extensively discussed by historians. Recently, Quentin Skinner proposed a new interpretation, inviting us to re-politicize our look at this piece of art. To evaluate the relevance and the limits of this interpretation, this article will first put the fresco back in its multiple contexts: that of the public commission, of the career of a renowned learned painter, of the history of the town hall as a place of images, but also of the conceptual tension between figurative realism and allegories. Skinner's interpretation of the allegories is problematic for iconographic reasons relating both to the history of Italian cities and to the more global question of the relations between an image and its textual sources. This article attempts to show that the political influence of this piece is less derived from the illustration, through the allegory, of a political theory, than from the visual effect of a composition which, through the techniques of painting, expresses a conception (both historically determined and always liable to re-actualisation) of the public space, of the time of history, and of the dangers of the subversion of the

public spirit. This fresco therefore represents less the intangible rules of “The Good Government” than the burning opposition, here and now, between “War and Peace”.

Rafe Blaufarb

Vers une histoire de l'exemption fiscale nobiliaire
La Provence des années 1530 à 1789

Au cœur du système fiscal absolutiste se trouve l'exemption nobiliaire d'impôts, une institution dont l'importance est si généralement reconnue qu'elle en est trop souvent tenue pour acquise. Pourtant, cette exemption a une histoire. C'était une construction juridique contestée, soumise à des fluctuations constantes, ainsi qu'un objet de conflits qui reflétait la relation dynamique entre la couronne, la noblesse et le tiers état. Cet article analyse l'histoire conflictuelle de cette institution en Provence des années 1530 à la Révolution. L'exemple provençal suggère quelques points à réviser parmi les interprétations les plus généralement admises de l'absolutisme. En premier lieu, on y trouve des preuves que la monarchie n'a pas forcément cherché à régner par l'entremise des nobles locaux. Il remet aussi en question l'idée que l'administration absolutiste voulait vaincre la résistance des intermédiaires traditionnels afin de pénétrer plus profondément la France provinciale. Il permet d'envisager que, en semant la discorde entre les élites provinciales, les exigences fiscales royales créèrent – involontairement – une pléthora de disputes internes, qui sapa la cohésion provinciale et poussa les élites régionales divisées à réclamer l'arbitrage de la monarchie.

Toward a history of noble tax exemption: Provence, 1530s-1789

At the heart of the absolutist fiscal system lay noble tax exemption, an institution whose importance is so generally accepted that it has largely been taken for granted. Yet, noble tax exemption has a history. It was a contested juridical construction in a constant state of flux and a locus of conflict which encapsulates the dynamic relationship between Crown, nobility, and Third Estate. This article examines the turbulent history of noble tax exemption in Provence from the 1530s to the Revolution. The example of Provence suggests several ways currently accepted interpretations of absolutism might be revised. First, it offers evidence that the monarchy did not necessarily seek to rule through the local nobility. It also challenges the notion that the absolutist government deliberately sought to overcome the resistance of traditional intermediate bodies in order to reach deeper and deeper into provincial France. Rather, it suggests that by fomenting strife among provincial elites, royal fiscal demands unintentionally created a welter of internecine disputes that undermined provincial cohesion and left the divided local elites clamouring for monarchical arbitration.

Katia Béguin

La circulation des rentes constituées dans la France du XVII^e siècle
Une approche de l'incertitude économique

Le risque économique qui affecte les rentes constituées à l'instar des autres formes de crédit à l'époque moderne est envisagé par le biais de son impact sur la circulation des titres de rentes émises par l'Hôtel de Ville de Paris au XVII^e siècle. Cette circulation, longtemps supposée marginale, a été négligée par des études qui livrent avant tout des sociologies statiques des rentiers. La rente est au contraire au centre de ce travail. L'objectif est

de comprendre ce qui fonde la sécurité du placement rentier et la manière dont ses acquéreurs se garantissent contre l'incertitude qui entrave la possibilité de la transmettre ou de la céder. Cette fiabilité de la rente est analysée à trois niveaux : celui du statut juridique général de la rente ; celui des répercussions du risque sur les cessions et les transmissions des titres et, enfin, dans le détail des actes de transport des rentes.

Circulation of perpetual annuities in the seventeenth-century France

The article analyses economic risk in Early Modern France, which affected all kinds of credit, including annuities, through the circulation of perpetual annuities issued by the Hôtel de Ville de Paris in the 17th century on the secondary market. Historical studies on annuities have given so far sociological analysis of its owners and neglected its circulation, which was considered marginal. This study highlights the dynamics of the investment in annuities, and its causes. The analysis of annuities' judicial status and jurisprudence helps understand how trust and the belief in its reliability is at the core of its circulation. The secondary market, whose volatility is noticeable, proves to be highly dependant of the confidence placed in the investment by the owners. Perception of risk has consequences on the ways of transferring investment security by inheritance or sale, down to details in sale contracts.

Riccardo Rosolino

Crimes contre le marché crimes contre Dieu
Le juste prix dans la Sicile du xvii^e siècle

En 1619-1620, l'une des plus importantes villes assujetties à la Couronne de Sicile pour la production et la commercialisation du blé (Corleone) devint le théâtre d'une campagne judiciaire contre l'usure. L'action du tribunal archiépiscopal de Monreale – qui instruisit les procès – porta au grand jour certaines pratiques de l'Ancien Régime relatives au crédit et, du même pas, finit par entamer une discussion sur les critères de définition du juste prix, qui impliquait l'équivalence dans l'échange. L'article traite du juste prix – un des éléments fondamentaux de l'architecture théologique et juridique de l'Ancien Régime – à travers une comparaison entre les avis de différents canonistes et juristes et une « perception locale » réélaborée grâce aux sources judiciaires. La justice commutative, inhérente à la sphère contractuelle, requérirait une équivalence entre le prix et la valeur de l'objet mais, souvent, l'attribution d'une telle équivalence était confuse. L'ambiguité qui émerge des sources judiciaires prouve à quel point peut être incertain le procédé de définition de la « juste mesure » et de la « marge » que l'on perdait ou que l'on récupérait selon les délais de paiement ou de remise de la marchandise. Le prix politique finit, autant que le prix du marché, par devenir une valeur indicative de référence dans un scénario riche et complexe.

Crimes against market, crimes against God
Just price in the seventeenth-century Sicily

Between 1619 and 1620, one of the most important of the Sicilian cities subject to the Crown for the production and trading of grain (Corleone), becomes the scene of a pressing judicial campaign against usury. The action of the archbishop court of Monreale – which celebrates trials – discloses the credit practices of the Old Regime, and at the same time ends up triggering a debate on the principles adopted for the definition of the just price, which implied equivalence in exchanges. The article deals with one of basic elements of the theological and juridical architecture of the Old Regime – the principle of the

just price – comparing the debate between canonists and jurists with its “local perception”, reconstructed through the judicial sources. The commutative justice, concerning the contractual dimension, required the equivalence between the price and the value of goods, but often the process for identifying it was not clear. The ambiguity emerging from the judicial sources shows how difficult could be the process for identifying the “just measure” and the “surplus”, which could be gained or lost for the delay in the payment or in the delivery of the goods. Both the political price and the market price end up being only indicative values, reference values, in a rich and complex scenario.

Boško Bojović

Entre Venise et l'Empire ottoman, les métaux précieux des Balkans
(xv^e- xvi^e siècle)

Au xv^e siècle, la production de métaux précieux dans les Balkans atteint son plein essor. Ils sont exportés essentiellement *via* Raguse en direction de la Monnaie de Venise. La documentation disponible permet de chiffrer le transit par Raguse entre 11 060 kg pour 1425 et vingt-cinq tonnes annuelles au plus pour la première moitié du siècle. L'occupation ottomane de la Serbie et de la Bosnie au milieu du siècle marque la fin de cette exportation de matière première indispensable à l'économie monétaire européenne, en manque de numéraire. La production comme la monétarisation des métaux précieux des Balkans se déroulent désormais dans le cadre d'une économie en cercle fermé et sous le signe de l'autorégulation par l'État ottoman. Nonobstant tous les efforts de l'administration centrale, y compris une législation particulièrement élaborée, et malgré le développement du grand centre minier de Sidérocapsia (Macédoine orientale), la production des métaux précieux ne cesse de chuter au xvi^e siècle. Ce processus économique aboutit, à la fin du xvi^e siècle, au crash financier qui marque le début de la crise chronique de l'Empire ottoman. L'apport en métaux précieux des Balkans dans l'économie monétaire de l'Europe à la fin du Moyen Âge est un fait significatif encore loin d'avoir été pris suffisamment en compte par les spécialistes de l'histoire économique. De même que son rôle dans l'essor, puis dans le déclin irrémédiable de l'économie et de la puissance ottomane.

Balkan precious metals between Venice and the Ottoman Empire
(15th-16th centuries)

In the 15th century the production of precious metals in the Balkans reached its apogee. Exported essentially by Ragusa, largely in the direction of the Venice Mint, available documentation allows us to evaluate the transit by way of Ragusa of between 11,060 kg. for 1425, and an optimum estimation of 25 tons annually, for the first half of the century, of such metals. The Ottoman occupation of Serbia and Bosnia in the middle of the century marks the end of the exportation of raw materials indispensable to the European monetary economy, which lacked precious metals for mints. The production as well as the coining of the Balkan precious metals took place within the closed circuit of the autarchic economy of the Ottoman state. Notwithstanding all the efforts of the central administration, including a highly developed legislation, and, in spite of the development of the big mining centre of Siderokapsia (Eastern Macedonia), the production of precious metals did not cease to decline in the 15th century. This economic phenomenon led to the financial crash that marked the beginning of the recurring financial and economic crises of the Ottoman Empire at the end of the 16th century. The contribution of the precious metals of the Balkans to the European monetary economy at the end of the Middle Ages has not been sufficiently studied by the specialists in economic history, and, it has not been taken into account as regards the spectacular decline of the Ottoman economy and power.

Sabine Montagne

Pouvoir financier vs pouvoir salarial. Les fonds de pension américains : contribution du droit à la légitimité financière

À la fin de la décennie 1990, un débat économique et politique s'est engagé sur l'éventuel pouvoir économique des salariés au moyen de leur épargne placée dans les fonds de pension. Cet article vise à évaluer un tel pouvoir du salariat en rendant compte de la part que le droit, *via* le dispositif du *trust*, porte dans la difficulté à développer un pouvoir normatif du salariat face au pouvoir normatif de la finance. Le *trust*, fondé sur le principe d'une gestion sous tutelle, place en effet le bénéficiaire dans une position structurelle de subordination au gestionnaire, le *trustee*. Cette asymétrie fondamentale des pouvoirs est régulée, à partir du XIV^e siècle, par la justice d'*equity*, émanant du souverain et formulée au nom de la conscience. L'extériorité de ce jugement ainsi que sa composante morale font émerger une définition de l'intérêt du bénéficiaire à la fois substantielle et procédurale. Avec les fonds de pension, ces propriétés tutélaires du *trust* vont être réinvesties dès la fin du XIX^e siècle pour aboutir à un modèle d'organisation sectorielle qui délègue l'investissement aux gestionnaires financiers, dans les années 1980. Mais, au passage, la protection du bénéficiaire est redéfinie : la nouvelle législation fédérale transforme le sens de l'héritage de l'*equity* en assimilant cette protection au seul respect d'une organisation procédurale du secteur de la *pension industry*. Dès lors, l'abandon par le droit d'une définition substantielle de l'intérêt du bénéficiaire ne permet plus aux salariés de proposer une expression alternative à la norme financière.

Financial power vs power of salaried. American pension funds:
The legal contribution to financial legitimacy

By the end of 90's, an economic and political debate occurred about the possible economic power of salaried labour through savings deposited in pension funds. This article aims at assessing such a salaried labour power, taking into account the part that law, by the means of trust dispositions, plays as regards the difficulty to develop a normative power of salaried labour in front of financial one. The trust, based on the principle of management under supervision, actually puts the beneficiary in a structurally subordinated position to the trustee. This fundamental asymmetry of powers has been balanced, since 14th century, by Equity Law, proceeding from the Monarch and spelled out in the name of Conscience. The exteriority and moral dimension of corresponding judgement sets a definition of the interest of the beneficiary, both substantial and procedural. Pension funds used this tutelary ownership feature, as early as the end of 19th century, it developed eventually in the 80's into a model of sector-based organization in which investment is delegated to financial managers. In the meantime, the legal protection of the beneficiary is reshaped: the new federal statute shifts the meaning of the legacy of Equity and likens this protection to the adoption of a procedural organization of the field of pension industry. Thereafter, the forfeit by Law of a substantial definition of beneficiary's interest does no longer allow salaried-labour an expression alternative to financial norm.